

**Présentation par l'administration du pôle ressource rôle et composition**

Le DASEN a adressé une circulaire pôle ressource le 25 octobre 2021 [https://snudi-fo64.ovh/wp-content/uploads/2024/02/pole-ressource\\_oct21.pdf](https://snudi-fo64.ovh/wp-content/uploads/2024/02/pole-ressource_oct21.pdf) en application de la circulaire ministérielle de 2014 <https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo31/MENE1418316C.htm>

Le pôle ressource s'adresse aux élèves qui ont des difficultés comportementales, sont en risque de décrochage, aux familles en conflit avec les écoles avec des conséquences sur l'absentéisme des élèves, à un enseignant qui est en difficultés avec l'élève perturbateur et les autres.

Le pôle ressource est constitué de l'IEN, son équipe, les enseignants RASED, toutes les personnes qui sont pertinentes (médecin scolaire, enseignant référent, directeur)

Le pilotage du pôle ressource est transféré à l'IEN.

L'objectif pour les IEN est de coordonner les actions. Auparavant il avait une succession d'interventions qui étaient sans lien.

Chaque circonscription a réalisé ses propres fiches de saisine, le pôle ressource décide et organise les prises en charge. La récurrence des réunions varie en fonction des circonscriptions : 1 fois par mois, 2 fois par période, 1 fois par période.

**Intervention du pôle ressource**

- Situation de non-crise

La prise en charge commence avec une observation en classe par un Conseiller Pédagogique qui analyse les gestes professionnels de l'enseignant et un PE spécialisé RASED qui évalue les besoins de l'élève.

CP et PE RASED présentent des préconisations en pôle ressource.

Plusieurs modalités d'interventions peuvent être définies

- Interventions directes auprès d'élèves
- Interventions indirectes conseils à l'enseignant
- Appui dans les relations à la famille

Une grille de signaux faibles pour repérer les comportements perturbateurs à titre préventif a été établie par le département pour être dans une logique d'anticipation, elle est présentée lors du GT et sera communiquée aux Organisations Syndicales.

En parallèle Jon Bergara, Sandrine Balinou, Cédric Gallato enseignants référents situations complexes peuvent être ressource.

- Situation de crise

D'emblée l'IEN appelle l'enseignant référent situations complexes du secteur. Au maximum l'intervention a lieu dans les 2 jours après l'alerte. Il intervient directement sur l'élève.

En parallèle la circonscription et l'IEN recherche des réponses adaptées auprès des partenaires MDPH, ARS, par exemple, dans certains cas, il peut faire remonter le dossier de l'élève sur la liste d'attente pour accélérer la prise en charge nous indique-t-il.

L'administration connaît actuellement 42 situations très complexes dans les Pyrénées Atlantiques qui ont entraîné des faits établissements, des rapports et/ou des fiches SST.

- 22 situations dans l'Est
- 20 sur l'ouest

Ces situations impactent particulièrement le premier degré et touchent des élèves de plus en plus jeunes dans le premier degré. Le harcèlement a mis en lumière, ces situations.

**FO dénonce une très forte diminution des prises en charge de la difficulté scolaire**

**des élèves, toute l'énergie du pôle ressource est consacrée à la gestion des situations qui explosent, sans que le pôle**



ressource ait les moyens, ni les capacités de répondre aux besoins. Les équipes du pôle ressource sont en souffrance et la difficulté scolaire en pâtie.

Pour FO le non traitement efficace des situations crée un climat dégradé dans les écoles qui impacte l'enseignant, l'AESH (quand il y en a) les élèves de la classe, les autres enseignants, les autres classes, le directeur. C'est toute l'école qui vacille.

Les familles rendent responsables les adultes de l'école, elles dénoncent des faits de harcèlement et remettent en cause les personnes, créent des collectifs. Dans ces situations de crises, la formation, les conseils aux équipes n'apportent rien, au contraire cela culpabilise et engendre du travail supplémentaire dans une situation d'épuisement professionnel. Ce qu'il faut ce sont des solutions urgentes, des places en établissements de soins et la présence du médecin scolaire pour que le temps scolaire soit adapté aux possibilités de vivre en collectivité de l'élève.

Ce 25 janvier, FO organise une manifestation nationale contre les ravages de l'inclusion systématique sous les fenêtres du ministère à Paris. Une délégation de 5 collègues du 64 y participera. La situation est grave, intenable, inacceptable. Le pôle ressource ne peut pas être la réponse que nous attendons et l'acte 2 de l'inclusion par la diminution du nombre d'accompagnant par fermeture des établissements sanitaires et sociaux va engendrer une généralisation de ces situations explosives dans toutes les écoles publiques.

L'administration reconnaît cette réalité. Les écoles sont confrontées à la longueur des délais d'attente. Une saisine MDPH c'est entre 6 et 9 mois. L'administration indique pouvoir parfois accélérer les saisines, quand les bilans sont faits, quand la famille est d'accord et qu'on trouve une place. Ces interventions sont limitées à un maximum d'une dizaine de cas, tout n'est donc pas résolu.

Concernant la prise en charge des élèves perturbateurs, les établissements médicaux sociaux sont privés et donc autonomes (contrairement aux écoles publiques) pour prendre ou ne pas prendre l'élève. Ils justifient leurs choix par un équilibre du public accueilli (âge, sexe) cependant ils s'agit parfois d'un contournement avec refus d'enfants ayant un comportement particulièrement ingérable. C'est donc l'ordinaire qui doit gérer. C'est un aspect à faire évoluer les lignes commencent à bouger indique l'administration. Monsieur Viguière a 2 temps de rencontres avec l'ARS 2 fois dans l'année. La directrice de l'ARS Mme Blanjaco a obligé un établissement à prendre un élève qu'il refusait. C'est un changement de culture à opérer indique l'administration.

Concernant les CMP et les services sociaux, l'administration n'a pas de pouvoir de surseoir et de raccourcir les délais d'attente en cas d'urgence indique-t-elle.



FO signale que la situation des CMP est très difficile en Aquitaine. Les équipes et les familles sont confrontées à des listes d'attente qui dépassent 18 mois. L'ARS impose de nouveaux protocoles chronophages qui réduisent le nombre de places et qui imposent des bilans qui durent un an, ce qui diffère d'autant les prises en charge et les soins. C'est un abandon du soin, d'ailleurs au bout d'un an de bilan, certaines familles préfèrent abandonner voyant que ça ne sert à rien puisque les soins n'ont pas commencé. Cela impacte les élèves les plus fragiles qui sont privés de l'accompagnement dont ils ont besoin, les écoles sont laissées seules face à la difficulté scolaire de ces élèves. Les

familles doivent se tourner vers des prises en charge dans du libéral ce qui n'est pas possible pour les familles défavorisées ou les familles de la ruralité.

### Formation

Concernant la formation initiale et continue il y a des carences indique l'administration. Le bloc imposé maths français ne laisse pas de marges de manœuvre. Elle ajoute qu'il y a tout un travail à faire pour former à l'inclusion lors de la formation initiale et continue. Former pédagogiquement à la transversalité des compétences, à l'accessibilité, à la formulation de consignes claires, pour que l'élève comprenne les attendus et sache ce qu'il doit faire. La plupart des élèves en situation de handicap ont les fonctions exécutives atteintes (mémoire, organisation...)